



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 5 octobre 2022

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Pacôme à 19 heures.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
Monsieur Rémi Faucher, Rivière-Ouelle
Monsieur Benoît Pilotto, Saint-Onésime
Monsieur Rosaire Ouellet, Saint-Anne-de-la-Pocatière

Est aussi présente : Madame Manon Lévesque, directrice générale

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

65.10.22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Benoît Pilotto et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 5 octobre 2022 soit accepté tel que présenté en laissant le point Questions diverses, ouvert.

66.10.22 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022, tenue à la Municipalité de Ste-Anne de la Pocatière, soit accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES OPÉRATIONS

M. Rosaire Ouellet nous fait parts de plaintes reçues par les citoyens disant que les éboueurs manipulent les bacs durement et ce, pour les trois collectes. Les éboueurs seront avisés de la situation.

M. Benoit Pilotto nous avise que le 17, route Chapais n'a pas reçu nos services de l'été. Une virée est maintenant accessible et l'intersection des routes du Portage et Chapais sera corrigée sous peu.

67.10.22 5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes du mois de septembre suivant soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2022		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	1 ^{er} au 30 septembre 2022 (4 sem.)	5 254.24 \$
Administration	1 ^{er} au 30 septembre 2022 (4 sem.)	1 323.55 \$

	Total des salaires	6 577.79 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de septembre	20.15 \$
Visa Desjardins	Frais annuels	60.00 \$
Vidéotron	Téléphone	81.55 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire septembre	45,00 \$
Gérald Dubé	Frais de déplacement	71.00 \$
	Total des incompressibles	277.70 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	diésel	6 278.95 \$
Groupe environ. Labrie	Seal bulle, rempl.chânes 334	2 512.14 \$
Garage Conrad Dionne	Graissage 336, hose hyd.+courroie 335	1 294.07 \$
Coop Avantis	Boyau, adaptateur laveuse pression	184.36 \$
Pneus F.M. inc.	Démonté, remonté, patch 335	307.56 \$
La Salopette	Casque sécurité (VIA)	22.98 \$
Énergie Sonic	Diésel	1 170.76 \$
Filgo Énergie	Diésel	2 148.90 \$
Atria	Sauvegarde septembre	3.73 \$
	Total des comptes à payer	13 923.45 \$
	Grand total	20 778.94 \$

68.10.22 6. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois de septembre 2022 soit accepté tel que présenté.

7. QUESTIONS DIVERSES

DURÉE DE RÉPARATION DU CAMION 336 :

Le président, M. Gilles DesRosiers, nous informe sur l'état d'avancement des réparations sur le camion 336. Quelques pièces pour les batteries restent à installer, l'ordinateur de l'anti-pollution est installé, un programmeur devrait passer jeudi pour le mettre en fonction. En principe, notre camion devrait être prêt dans la semaine du 9 octobre.

69.10.22 8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 2 novembre à 19 heures à la Municipalité de Saint-Onésime tel que prévu au calendrier des rencontres.

70.10.22 9. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Benoit Pilotto et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 25.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, greffière-trésorière